

instruments ? lui demanda-t-il. — Non, Monsieur ; c'est la première fois que je vois de pareils objets. — Devinez à quoi ils servent. — Je ne comprends pas ce que l'on peut faire de cela ; veuillez me l'apprendre. — Pas aujourd'hui ; il vous suffit pour le présent de les avoir vus ; mais plus tard, je vous en remettrai et vous apprendrai à vous en servir. » Au bout de quelques mois, et lorsqu'il l'eut formé aux pratiques de la vie intérieure, il lui fit connaître en effet l'usage de ces instruments, lui remit une discipline et un cilice que le fervent novice ne laissa pas inutiles, et dont il se servit même avec une rigueur que le Père Champagnat fut obligé de tempérer.

Quoique le pieux fondateur fit un grand cas des pénitences corporelles, il n'en a imposé aucune à ses frères, si l'on en excepte le jeûne du samedi ; non que son intention fût qu'ils n'en fissent point, mais il a mieux aimé laisser ce genre de mortification à la disposition des particuliers et à la sagesse des supérieurs ; d'ailleurs il comprenait que pour la plupart des frères, les sacrifices et les peines attachés à l'enseignement pourraient tenir lieu de pénitences corporelles. Chaque fois qu'il expliquait ce chapitre, il ne manquait pas de répéter : « Bien que la règle ne prescrive aucune pénitence corporelle, ce n'est pas à dire que nous n'en devions point faire ; celui qui désire imiter Jésus-Christ et les saints ne manquera pas de s'en imposer quelques-unes ; mais personne ne doit rien faire en cela de sa propre volonté et sans la permission du supérieur, qui ne s'opposera pas à sa ferveur, quand la santé ne devra pas en souffrir. Une petite discipline, ajoutait-il en riant, ne fait pas mal, elle est même nécessaire à quelques-uns. »

Mais la mortification corporelle n'avait de prix à ses yeux qu'autant qu'elle était accompagnée de la mortification intérieure. C'est cette dernière qu'il pratiquait avant tout et qu'il recommandait particulièrement aux frères. Dans sa pensée, et selon qu'il l'expliquait, cette espèce de mortification comprend :

1° La mortification des passions, principalement de l'orgueil, de l'amour-propre, de l'affection déréglée aux créatures, de l'attachement à la propre volonté et de la passion dominante. « On peut, disait-il, se sauver et faire d'excellents religieux sans faire des jeûnes rigoureux et sans s'adonner aux macérations corporelles ; mais il n'est pas possible de sauver son âme, et moins encore de travailler à sa perfection, sans combattre ses passions et sans se faire une continuelle violence. Plusieurs peuvent avoir des raisons légitimes pour se dispenser du jeûne et de la discipline ; mais nul homme ne peut en avoir qui le dispense de réprimer ses penchants déréglés, de corriger ses défauts et de réformer son caractère. Il y a des saints qui ont très peu fait de pénitences corporelles ; nous ne lisons pas même que la sainte Vierge en ait pratiqué ; mais tous les saints, et la Reine des saints à leur tête, ont excellé dans la mortification intérieure, et dans la garde des sens, qui en est une suite nécessaire. Chacun de nous doit donc travailler à faire une guerre continuelle à la vanité, au désir de plaire aux hommes et de s'attirer leurs louanges, à ses défauts de caractère qui le rendent pénible à ceux avec lesquels il a à vivre et qui sont un obstacle au bien qu'il peut faire auprès des enfants, à la curiosité et au plaisir d'apprendre les nouvelles du monde. Chacun doit faire en sorte de supporter avec charité les défauts de ses confrères et tout ce qui peut lui faire de la peine dans leur conduite, de supporter de même avec patience une injure, un reproche qu'il n'a pas mérité, de conserver l'esprit de charité à l'égard des personnes qui le blâment, le contredisent, le persécutent, et de leur rendre le bien pour le mal. »

Sur ce point, le Père Champagnat nous a laissé de grands exemples. Toute sa vie il a été contrarié, blâmé, persécuté d'une manière ou de l'autre, et jamais il ne s'est donné la satisfaction si chère à la nature et à l'amour-propre, je ne dis pas de se plaindre de ses contradicteurs et de ses persécuteurs, mais même de se justifier. Bien plus, il a porté l'esprit d'ab-



négaration jusqu'à dire du bien des personnes qui lui faisaient du mal et à leur rendre tous les services qui dépendaient de lui.

2° La mortification de l'emploi, qui consiste, au sentiment de notre pieux fondateur : 1° à nous tenir dans une entière indifférence pour tout ce qui peut nous être commandé et pour tous les lieux où l'on peut nous envoyer; 2° à mettre tous nos soins à nous acquitter parfaitement de l'emploi que la Providence nous a confié et à profiter de tous les sujets de mortification que nous y trouverons. « Cette espèce de pénitence, ajoutait le Père Champagnat, est d'autant plus agréable à Dieu qu'elle est toujours selon sa volonté, qu'elle ne peut être viciée par l'amour-propre, qu'elle est la plus ordinaire et qu'elle emporte nécessairement avec elle la pratique des vertus les plus excellentes. Un autre avantage de cette pénitence, c'est qu'elle est de tous les jours et de tous les instants. Prenons par exemple un frère qui est chargé d'une classe. A tout moment il a l'occasion de pratiquer des actes de dévouement, de charité, de zèle et de patience; continuellement il doit veiller sur lui-même pour se conserver dans la modestie et la gravité convenables et propres à contenir les enfants et à les édifier; sans cesse il devra se faire violence pour supporter la grossièreté et tous les autres défauts de ceux qu'il instruit, pour se mettre à la portée de tous et pour répéter toujours les mêmes choses. Quel trésor de mérites pour celui qui saura faire un saint usage de tant d'occasions qu'il aura chaque jour de se mortifier et de se renoncer! »

Dans ce genre de mortification, l'exemple du Père Champagnat est au-dessus de tout éloge. Jamais il ne nous sera donné de comprendre ce qu'il lui a fallu d'abnégation pour partager les privations, les travaux et la vie dure des frères, ce qu'il lui en a coûté pour dégrossir ces mêmes frères, pour les instruire, les corriger de leurs défauts, les former à la vertu, les affermir dans leur vocation, pour les rendre propres

aux fonctions d'instituteurs de la jeunesse et pour en faire de véritables religieux. Quel dévouement, quelle charité, quelle patience, quel esprit de mortification ne lui fallut-il pas pour confondre son existence avec celle de pauvres jeunes gens venant des montagnes, et n'apportant qu'une grande ignorance, des manières grossières et tous les défauts ordinaires aux personnes qui n'ont point reçu d'éducation; pour vivre, travailler, se récréer, prier avec eux; pour se faire leur serviteur et pour leur témoigner, comme il a fait, toute la tendresse d'un père! Bien que la plupart correspondissent à ses soins, à ses bontés, et lui donnassent de grandes consolations, il n'en est pas moins vrai que leur éducation lui a coûté bien des peines, bien des sollicitudes, bien des sacrifices. Il n'est pas moins certain aussi que la conduite peu religieuse de plusieurs autres remplit bien souvent son cœur d'angoisse et d'amertume, et fut pour lui un long exercice de patience et de mortification. Mais sa vertu fut toujours supérieure à tout, et jamais on ne le vit, malgré tous les embarras et tous les déboires de sa position, se décourager, s'irriter, se livrer à l'humeur, se répandre en reproches, ni donner le moindre signe d'ennui ou de mécontentement. S'il était nécessaire de donner un avertissement, une réprimande, une correction, il le faisait toujours avec bonté et de manière à relever le courage et à porter à la confiance. On sentait que c'était un père qui parlait et qu'il ne se proposait d'autre but que le bien de celui qu'il était obligé de corriger. Néanmoins, il est arrivé quelquefois que des sujets ont mal reçu la correction, et se sont même oubliés au point de lui dire des choses très pénibles. Dans ces occasions, au lieu d'user de son autorité et de se montrer sévère, il gardait le silence; il se mettait en prière pour les ingrats qui abusaient de sa bonté et de son indulgence. Dans une circonstance, un frère ayant mal reçu une réprimande qu'il lui faisait, et s'étant permis de lui répliquer insolamment, le Père le laisse et va se prosterner devant Notre-Seigneur au Saint Sacrement,



pour lui demander la conversion du frère égaré. Une autre fois, un frère se montra très offensé d'une correction, qui pourtant était faite avec beaucoup de douceur; mais quelques heures après, le calme et la réflexion lui faisant connaître sa faute, il vint se jeter aux pieds du bon Père, et lui demanda pardon, en le suppliant d'oublier ses torts et de ne pas lui garder rancune. « Moi! conserver contre vous de la rancune, s'écria le Père, ah! mon cher ami, Dieu m'en préserve! Grâce à Dieu, jamais il n'est entré dans mon cœur une goutte de fiel ni le moindre ressentiment contre vous ni contre aucun de mes frères. » Et en prononçant ces paroles, il le relève et l'embrasse tendrement. Nous pourrions citer une foule de traits semblables.

3° Les mortifications de l'état. Cette espèce de mortification n'est autre que l'exacte observance des règles. La fidélité, la ponctualité à la règle immole tout le religieux à Dieu, par un sacrifice perpétuel et qui se répète à chaque instant de la journée. On comprend, en effet, que pour être fidèle à tous les exercices de la règle, c'est-à-dire à prier, à étudier, à garder le silence, à remplir son emploi, à pratiquer la pauvreté, l'obéissance, l'humilité, la modestie, la charité et toutes les autres vertus de l'état, il faut avoir continuellement en main le glaive de la mortification et se faire une perpétuelle violence. « Celui qui vit ainsi, ajoutait le Père Champagnat, fait une pénitence imperceptible aux yeux des hommes, mais infiniment méritoire pour le ciel et très agréable à Notre-Seigneur. Celui qui vit ainsi, pour tout dire en un mot, vit selon Dieu. Comprenez-vous bien cela? Il vit, non pas selon l'homme, non pas selon la chair, non pas selon ses passions, ses caprices, son humeur, non pas selon soi-même et sa volonté propre, non pas selon le monde, moins encore selon Satan; mais selon Dieu, mais selon les exemples de Jésus-Christ et des saints. Une pareille vie, il ne faut pas se le dissimuler, est dure à la nature, et ce n'est pas sans raison que les saints l'appellent un martyre. En effet, pour vivre

selon Dieu, c'est-à-dire, selon la règle, il faut faire une guerre incessante à la chair, aux passions, au monde, au démon, il faut immoler à Dieu toutes les puissances de l'âme et tous les sens du corps. »

Comme toujours, le Père confirmait ses instructions par ses exemples. Ainsi, on le voyait constamment le premier aux exercices de communauté, le premier à la prière et au travail, le premier à pratiquer la pauvreté, l'humilité, la modestie et toutes les autres vertus religieuses; le premier à se sacrifier pour la gloire de Dieu, pour la sanctification des frères et le bien de l'Institut. Or, il ne faut pas croire que cette fidélité au règlement lui ait peu coûté: pour lui, comme pour tous ceux qui y sont exacts, elle a été un sujet continu de mortification et d'abnégation. Le trait suivant nous en est une preuve irrécusable. « Il y a plus de vingt ans, disait-il à un frère, que je me lève à quatre heures; cependant je n'y suis pas habitué; tous les jours c'est pour moi un sacrifice et une peine. Vraiment, ajouta-t-il, quand j'y pense, j'ai compassion de nos jeunes frères, à qui cela ne peut manquer de coûter beaucoup. Il y a des choses auxquelles on ne s'habitue jamais: le lever en est une pour moi. » Quoique cela lui fût bien pénible, comme il l'avoue, il ne manquait jamais de se lever à l'instant; et l'on peut affirmer de lui ce qu'on a dit de saint Vincent de Paul, que le second coup de cloche ne l'a jamais trouvé dans la même situation que le premier. Au reste, la plupart du temps, il se levait avant quatre heures; car il était ordinairement si occupé pendant le jour, qu'il était obligé de prendre sur le temps destiné au repos pour dire son office, et pour se livrer au saint exercice de l'oraison, qui était pour lui un besoin et une jouissance. Cette exactitude à se lever a duré toute sa vie. Pendant les dernières années, quoiqu'il fût habituellement malade, quoiqu'on le priât de prendre un peu de repos et qu'il sentit lui-même que ce repos était nécessaire et l'eût soulagé, comme il l'avouait, il ne pouvait se résoudre à rester au lit, et



dès qu'il entendait la cloche, il se jetait à terre. Quelqu'un lui faisait observer qu'il se traitait trop durement et qu'il n'était pas permis d'accabler ainsi la nature. « Si l'on voulait s'écouter, lui répondit-il, la moitié du temps, surtout quand on est parvenu à un certain âge, il faudrait des dispenses; et, sous prétexte que l'on a quelques infirmités, l'on ne suivrait plus de règle : ce qui veut dire que l'on ne serait plus religieux que de nom. Est-il raisonnable de sacrifier sa perfection, son devoir et son âme, pour conserver la santé du corps ou pour lui épargner quelques courtes et légères souffrances ? »

*Quand j'étais enfant, dit saint Paul, je parlais et j'agissais en enfant; maintenant que je suis homme, je parle et j'agis en homme.* Le Père Champagnat a imité le grand Apôtre dans son état d'enfance et dans son état d'homme fait. Lorsqu'il était enfant, c'était pour lui une extrême peine que de se lever le matin. Aussi, chaque fois que ses parents venaient le réveiller et l'obligeaient à quitter le lit, il murmurait tout bas : « Quand je serai grand, quand je serai mon maître, je me coucherai et je dormirai tout à mon aise. » Quand il fut grand, quand il fut son maître, malgré l'inclination qu'il sentait pour le repos, c'eût été pour lui une plus grande peine, un plus grand sacrifice de rester au lit, que de se lever quand il était jeune. C'est ainsi que la grâce et l'esprit de mortification changent les hommes. Mais, hélas ! combien de religieux qui n'ont de l'homme que la taille et la barbe, et qui, pour les sentiments et la conduite, sont enfants toute leur vie ! Ils semblent n'être venus en religion que pour se dorloter, pour se procurer les commodités de la vie, et pour vivre longtemps. De tels hommes, dit sainte Thérèse, trouvent toujours des prétextes pour satisfaire la nature au détriment de la règle. Aujourd'hui, ils ne se lèvent pas ou se dispensent de toute autre observance, parce qu'ils ont mal à la tête; demain, parce qu'ils y auront eu mal la veille, et les jours suivants, de peur d'y avoir mal. Malheur, ajoute saint

Joseph de Calazance, à ces moines, parce qu'ils préfèrent la santé à la sainteté !

4° Les mortifications ménagées par la Providence, comme les maladies et toutes les infirmités du corps, les tentations, les sécheresses, les désolations et toutes les épreuves de la vie spirituelle, l'intempérie des saisons, le froid, la chaleur et toutes les occasions de souffrir que peuvent fournir les positions où l'on se trouve, les lieux, les climats où l'on est, les maisons que l'on habite, les événements, les accidents fâcheux, les afflictions de tout genre, de quelque part qu'elles viennent. « Cette espèce de pénitence, disait le pieux Fondateur, est très agréable à Dieu, par la raison qu'elle nous vient directement de sa main, et qu'en l'acceptant nous faisons tout à la fois un acte de mortification et un acte de conformité à sa sainte volonté. »

Un postulant, en sollicitant son admission dans l'institut, demandait quelles étaient les pénitences extraordinaires prescrites par la règle. Il n'y en a aucune, répondit le Père Champagnat. Comme le jeune homme s'en étonnait, et en paraissait même scandalisé, le bon Père ajouta : « Bien que la règle ne nous oblige ni à porter le cilice, ni à nous donner la discipline, vous ne manquerez pas de sujets de mortification, si vous voulez en profiter. La vie de communauté, l'enseignement, la fidélité aux Règles, sont un champ bien vaste de privations et de sacrifices pour celui qui désire se renoncer lui-même et s'immoler à Dieu. Vous vous exercerez d'abord à cela, le bon usage que vous ferez de toutes ces occasions de vous mortifier suffit pour faire de vous un saint religieux; au reste nous pourrons plus tard y ajouter, s'il est nécessaire. »